

OBJET : ACCÈS AUX STATISTIQUES DE L'APPLICATION – DÉCLARATION D'ABSENCES DES ÉTUDIANTS

Bonjour,

Depuis mercredi 4 novembre, les étudiants qui **présentent des symptômes de la grippe A H1N1** sont invités à déclarer leur absence sur le site conçu à cet effet <https://www.absenceh1n1.umontreal.ca/>.

En tant que cadres académiques, que techniciennes en gestion des dossiers étudiants et que coordonnateurs des plans de continuité de votre unité, **vous avez accès à l'information**. Étant donné l'obligation qu'a l'Université de Montréal à l'égard de la *Loi sur l'accès à l'information* et le respect de la confidentialité des renseignements personnels, nous nous devons de restreindre l'accès aux renseignements contenus dans la base de données qu'aux personnes pour qui il est nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions d'y avoir accès. Il est à noter qu'il s'agit d'un site sécurisé.

L'étudiant inscrit son absence pour 7 jours et s'il y a lieu il pourra la prolonger pour 3 jours supplémentaires; cette absence sera comptabilisée pour une période de 7 à 10 jours. Les renseignements émis par le ministère de la Santé et des services sociaux indiquent que la grippe est généralement d'une durée de 7 jours allant dans certains cas jusqu'à 10 jours. L'application a été conçue de telle manière que l'étudiant ne peut se déclarer une deuxième fois.

Information et mode d'emploi

L'application a été conçue et produite dans des délais très courts grâce à la généreuse collaboration de la Faculté de l'aménagement. Il va sans dire que cet outil est perfectible ainsi dans les prochains jours 2 fonctionnalités seront ajoutées : impression (vous pourrez alors imprimer la liste des étudiants) et un onglet Archive des listes. Si vous notez certaines anomalies, je vous prie de m'en faire part et dans la mesure du possible, nous verrons à les corriger.

L'application donne accès à deux types d'information :

1. un **tableau histogramme** qui fournit le nombre d'étudiants qui se sont déclarés dans chaque faculté et s'il y a lieu dans chacun des départements et ce, à chaque cycle;
2. la **liste des étudiants** comprenant la date du début d'absence de chacun des étudiants. Cette liste permettra à chaque unité de verser au dossier de l'étudiant l'information requise en cas d'absence à un examen.

Cette information est enregistrée en temps réel donc à jour.